

**Conseil économique et social**Distr. générale  
4 mai 2018Français  
Original : anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Trente-septième réunionAddis-Abeba, 11 et 12 mai 2018  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Questions statutaires****Programme de la Commission économique pour l'Afrique sur les migrations****Note de la Secrétaire exécutive****I. Historique et contexte**

1. Les schémas migratoires en Afrique ne sont pas bien compris et certains clichés se sont développés à mesure que les médias s'emparaient du discours sur la migration, un discours souvent dénué de fondements scientifiques solides. L'Afrique se doit de construire son propre discours sur les migrations, en s'appuyant sur ses dynamiques démographique, socioéconomique et politique et sur le fait que les flux migratoires sur le continent sont avant tout des flux intérieurs.

2. Les travaux de recherche sur les migrations en Afrique se sont nourris des théories dominantes sur la question, lesquelles se fondent sur les facteurs d'attraction et de répulsion qui ont caractérisé les mouvements classiques des populations des pays pauvres vers les pays riches. Ces travaux appréhendent principalement le migrant en tant qu'individu, en faisant abstraction des familles, des ménages, des communautés et des États qui influencent et déterminent les schémas et dynamiques migratoires. Ainsi, les études sur les migrations se sont focalisées sur la circulation des hommes appartenant au groupe d'âge économiquement productif, en oubliant que les femmes et les enfants ont toujours aussi été des migrants. Or, les causes des migrations doivent être traitées dans leur diversité et leur complexité.

3. Il y a eu au cours des dernières décennies des changements dans le paysage économique et politique mondial qui ont façonné les schémas et les perspectives des migrations internationales. On assiste ces dernières années à une tendance à la baisse des migrations Sud-Nord, due à l'amélioration de la situation économique dans les pays du Sud. Cette tendance devrait se poursuivre dans les décennies à venir. Toutefois, malgré l'amélioration de la situation économique dans les pays du Sud, d'autres facteurs tels que les inégalités économiques et sociales croissantes au niveau mondial, des différences dans les situations de gouvernance et les structures

---

\* E/ECA/COE/37/1.

démographiques entretiendront la dynamique migratoire Sud-Nord pendant encore un certain temps.

4. Migrer demeure l'une des rares solutions qui s'offrent à des jeunes en quête d'un travail décent et voulant échapper à la pauvreté, à la persécution et à la violence. Ce sont les facteurs susmentionnés qui ont poussé les jeunes à se déplacer à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Ceux-ci ne migrent pas seulement des zones rurales vers les villes voisines, ils vont aussi vers d'autres pays africains où une prospérité relative crée une forte demande de main-d'œuvre. Un petit nombre d'entre eux migre vers d'autres continents.

## **II. Mandat et avantage comparatif de la CEA**

5. Consciente du caractère inéluctable de la mobilité humaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a réagi aux problèmes qui entourent le phénomène migratoire en Afrique, en mettant l'accent sur la lutte contre les moteurs structurels du phénomène et sur le renforcement des avantages potentiels inhérents à la migration. Elle apporte son appui à l'élaboration de politiques migratoires soucieuses du développement et, inversement, à celle de politiques de développement tenant compte de la migration.

6. La Commission estime que la migration doit être un choix, pas une nécessité. Les situations de crise nées des conflits ont entraîné d'importants mouvements de population en Afrique. Toutefois, plus des deux tiers des mouvements hors des frontières nationales sont attribués à la recherche de meilleures perspectives d'emploi.

7. La migration est inévitable et peut être mise au service du développement et de la transformation structurelle de l'Afrique. Son potentiel réside dans le capital financier et humain de la diaspora africaine et, dans cet esprit, la CEA souhaite collaborer avec les organisations de la diaspora à investir dans la création et le développement d'entreprises dans les régions d'origine et à soutenir la réinsertion productive des migrants de retour, notamment en créant des entreprises, en améliorant les données et les systèmes d'information sur le marché du travail et en favorisant l'égalité d'accès à la propriété et aux droits fonciers.

8. Les migrations constituent un élément essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et figurent dans trois de ses objectifs (objectif 8-croissance économique et travail décent ; objectif 10-réduire les inégalités et objectif 17 sur les partenariats pour les objectifs). À cet égard, la CEA estime qu'il est urgent d'aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable mettant l'accent sur les migrations, en trouvant des solutions africaines à un problème essentiellement africain.

9. D'autres cadres ont façonné l'approche globale de la CEA sur les questions de migration. Le principe fondamental qui sous-tend l'action de la Commission sur les migrations figure dans la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014, qui souligne l'engagement des signataires à établir et à renforcer des partenariats bilatéraux, régionaux et mondiaux sur les migrations en vue de réduire progressivement les obstacles aux déplacements, tout en respectant les droits fondamentaux de tous les migrants, et de faire de la migration un instrument de développement mutuel en faveur des migrants et des pays.

10. La CEA a mis en place diverses stratégies tendant à traiter des questions, des défis et des perspectives de la migration. Afin d'intégrer et d'harmoniser les différentes initiatives relatives aux migrations actuellement mises en œuvre ou

prévues par les différentes divisions et bureaux sous-régionaux, la CEA met actuellement au point un programme global sur les migrations qui intégrera l'ensemble de ces initiatives.

## **A. Les programmes actuels de la Commission économique sur les migrations**

11. Les activités en cours de la CEA sur les migrations portent sur les points suivants:

a) Le Groupe de haut niveau sur les migrations lancé à Monrovia le 6 juin 2017 et dirigé par le Président du Libéria.

b) Le pacte mondial sur les migrations, qui est axé sur la cible 10.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et conçu conformément à celle-ci. En vertu de cette dernière, les États membres se sont engagés à coopérer au niveau international en vue de faciliter la migration de façon ordonnée, sûre et régulière. Le Pacte devrait traiter de tous les aspects des migrations internationales, notamment de l'aide humanitaire, du développement et des droits de l'homme.

c) Le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre, dont la CEA participe à la mise en œuvre, est un cadre de partenariat qui comprend la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Il s'agit d'une initiative à long terme et de grande portée, qui comprend des volets concernant le renforcement des institutions s'occupant des migrations de main-d'œuvre, le travail décent, la lutte contre les pénuries de qualifications, la collecte de données et de connaissances sur les migrations, ainsi que la protection des migrants.

12. À cet égard, la CEA accumule, dans le cadre de ces initiatives, des données factuelles destinées à étayer le discours africain sur les migrations, le but étant de contribuer au développement de l'Afrique et de protéger les droits des migrants, conformément aux visions du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

## **B. Moyens d'action**

13. La CEA, en tant que commission économique régionale, assure la liaison entre les niveaux mondial et local et apporte un point de vue régional aux problèmes mondiaux. Elle joue le rôle principal de laboratoire d'idées en matière de politiques, fournissant données, services analytiques et conseils aux États membres pour les aider à s'attaquer aux problèmes régionaux et appuyant l'élaboration d'un large éventail de normes, de règles et de conventions régionales. En outre la CEA a pour mandat de servir de cadre de haut niveau pour le dialogue et l'échange d'idées et de bonnes pratiques, le suivi et l'examen des progrès accomplis au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que l'analyse régulière des défis actuels et émergents.

14. Les États membres ont demandé à la CEA de jouer un rôle clef en les aidant à mettre en œuvre les engagements souscrits dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans l'actuel projet de texte de l'accord, il est indiqué que les compétences techniques des commissions économiques régionales seront utilisées pour appuyer les efforts de mise en œuvre des États membres et en assurer la coordination tant au niveau régional que national. Les activités de la CEA dans les domaines clefs concernant le dividende démographique et son répertoire de pratiques optimales dans ces domaines peuvent être partagés pour promouvoir des résultats probants. Par ailleurs, la CEA a l'expérience de la

collaboration avec ses États membres sur les questions de population et de développement, telles que l'examen régional de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014.

15. Compte tenu de ce qui précède, la CEA a adopté une approche intégrée qui regroupera et consolidera tous les projets relatifs aux migrations en un seul programme, le Programme global sur les migrations, sous le thème « Migrations, développement et sécurité humaine », qui a été conçu pour couvrir le Groupe de haut niveau sur les migrations, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre.

16. Pour donner une suite adéquate aux conclusions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Groupe de haut niveau sur les migrations et aider les États Membres et les parties prenantes, la CEA s'appuiera sur le Programme global sur les migrations, dont elle fera usage, et s'inspirera de l'expérience de programmes antérieurs ou en cours et de leurs avantages comparatifs. Elle fera également fond sur les programmes de migration conjointement mis en œuvre avec des partenaires, les résultats de ses propres travaux de recherche, les protocoles et cadres régionaux sur les migrations, les recommandations de la Réunion consultative régionale africaine sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

17. Pour produire le plan de mise en œuvre du Programme global sur les migrations, la CEA s'appuiera sur les données issues des activités susmentionnées. Pour contribuer au plan de mise en œuvre, les États membres devraient mettre l'accent sur ce qui suit :

a) Des programmes de plaidoyer et de sensibilisation destinés à créer une large et véritable coalition d'appui, qui jouera un rôle déterminant dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau.

b) Incorporation dans les législations nationales du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en tant que cadre pour une coopération internationale globale en matière de migrations et de mobilité humaine.

c) Les recommandations d'ADF X sur les problèmes, les possibilités et les défis relatifs aux migrations.

d) Les difficultés découlant du plan de mise en œuvre du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre.

### **III. Programme global sur les migrations**

18. En somme, le Programme global sur les migrations devrait faciliter et appuyer l'élaboration de politiques permettant aux États membres de créer un environnement propice à la contribution des migrants au développement durable. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

a) Promouvoir la cohérence entre les diverses politiques nationales, en conformité avec les protocoles et accords régionaux et sous-régionaux, et renforcer la capacité des parties prenantes de mettre en œuvre des politiques de renforcement des systèmes juridiques sur les migrations internationales, en particulier la mise en œuvre de politiques en faveur tant de la libre circulation des personnes que des migrations régulières;

b) Renforcer la capacité des États Membres d'Afrique de prendre en compte, dans les plans nationaux de développement, les méga tendances telles que la poussée démographique des jeunes, le changement climatique et l'urbanisation.

c) Accroître la capacité de l'Afrique d'élaborer des politiques de migration et un discours africain fondé sur des données factuelles sur les migrations.

d) Améliorer les méthodes de collecte, d'analyse et d'harmonisation, des données ainsi que de diffusion d'indicateurs sur les migrations.

19. Afin de permettre de mieux comprendre, d'une part, les retombées positives des migrations sur le développement durable et, d'autre part, l'importance qui s'attache à la protection des droits des travailleurs migrants, la CEA investit dans la production de connaissances, de données et de statistiques sur les migrations.

#### **IV. Groupes cibles et bénéficiaires**

20. Les bénéficiaires du programme sont les gouvernements, les institutions internationales et intergouvernementales, les centres de recherche, les institutions universitaires, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile s'occupant des questions de migration.

#### **V. Cadre institutionnel et mécanismes de partenariat**

21. La Division des politiques de développement social de la CEA coordonnera l'exécution du programme, en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation et le plaidoyer, la diffusion des connaissances, la formation et le renforcement des capacités des États membres à partir de différentes plates-formes. En outre, les bureaux sous-régionaux de la CEA apporteront un concours à l'organisation d'ateliers nationaux. La CEA jouera le rôle de chef de file dans l'élaboration des orientations, stratégies et bonnes pratiques en veillant à ce que l'attention voulue soit accordée aux questions clés intéressant chaque sous-région. Les institutions spécialisées et les partenaires qui travaillent sur les migrations, tels que l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations et la Commission de l'Union africaine, seront invités à collaborer. Des partenariats avec les institutions universitaires seront étudiés.

#### **VI. Suivi et évaluation**

22. La CEA sera chargé du suivi systématique et permanent des progrès et de l'examen des activités relatives aux migrations sur le continent. Les parties prenantes bénéficiant des services consultatifs seront invitées à donner leurs appréciations sur la pertinence et l'efficacité du programme.

---